

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	247 713	235 103	12 610	12 446	164	1.32
	Autres immobilisations corporelles	41 611	35 137	6 474	3 054	3 421	112.03
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	6 180		6 180	6 180		
	Créances rattachées à des participations	84 333		84 333	68 055	16 278	23.92
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	8 404		8 404	8 904	500	5.62
	Total II	388 240	270 239	118 001	98 638	19 362	19.63
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	36 178		36 178	34 552	1 626	4.71
	En-cours de production de biens				3 380	3 380	100.00
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 920		3 920		3 920	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	551 489	3 572	547 917	536 441	11 475	2.14
	Autres créances	201 887		201 887	92 410	109 476	118.47
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	645		645	645		
	Disponibilités	29 366		29 366	28 644	722	2.52
	Charges constatées d'avance (3)	28 731		28 731	57 479	28 749	50.02
	Total III	852 215	3 572	848 643	753 552	95 090	12.62
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 240 455	273 812	966 643	852 191	114 453	13.43

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

84 332

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000		10 000			
	Réserves						
	Réserve légale	1 340		1 340			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	257 772		232 338		25 435	10.95
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 100		25 435		35 535	139.71
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	236 332		246 432		10 100	4.10
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	97 354		137 268		39 914	29.08
	Concours bancaires courants	119 696		51 663		68 033	131.69
	Emprunts et dettes financières diverses	15 272		27 442		12 170	44.35
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	708 899		534 752		174 147	32.57
	Dettes fiscales et sociales	166 649		221 352		54 703	24.71
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	95 106		56 742		38 364	67.61
	Produits constatés d'avance (1)			69 405		69 405	100.00
	Total IV	1 202 975		1 098 623		104 353	9.50
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		966 643		852 191		114 453	13.43

SOCIETE "A CHAUX ET SABLE"

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros

**Siège social : 314 impasse des Fusillés de l'Albaréa
Quartier Fontan Deleuse
06380 SOSPEL**

R.C.S NICE 450 956 875

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre
le vingt juin,
à 10 heures

La Société ABSIDE, société par actions simplifiée au capital de 974.584 euros, dont le siège social est sis à Cagnes-sur-Mer (06800) 60 avenue de Nice, Le Delphes, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'Antibes sous le numéro 908 878 465, prise en la personne de sa Présidente en exercice, la société YEO, elle-même représentée par Monsieur Yann DE CARNE DE CARNAVALET,

Associée Unique de la société A CHAUX ET SABLE, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est sis 314 impasse des fusillés de l'Albaréa – quartier Fontan Deleuse (06380) SOSPEL, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 450 956 875.

En présence du gérant de la société, Monsieur Jean BRUNET,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé et le rapport spécial ont été établis par la gérance non associée et le commissaire aux comptes a établis ses rapports.

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;

PREMIERE DECISION
APPROBATION DES COMPTES

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 10.100 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée unique donne en conséquence à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.



DEUXIEME DECISION
APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES
A L'ARTICLE L223-19 DU CODE DE COMMERCE

L'Associée unique constate l'absence de conventions conclues et visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

TROISIEME DECISION
AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Associée unique, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'un montant de 10.100 Euros au compte « report à nouveau débiteur » afin d'apurer partiellement les pertes antérieures.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique rappelle, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

L'ASSOCIEE UNIQUE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

SOCIETE "A CHAUX ET SABLE"

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros

Siège social : 314 impasse des Fusillés de l'Albaréa

Quartier Fontan Deleuse

06380 SOSPEL

R.C.S NICE 450 956 875

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 20 JUIN 2024

TROISIEME DECISION
AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Associée unique, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'un montant de 10.100 Euros au compte « report à nouveau débiteur » afin d'apurer partiellement les pertes antérieures.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique rappelle, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

LE GERANT



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Dérogations	7
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Disponibilités en Euros	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	9

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 966 643.42 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 130 118.06 Euros et dégageant un bénéfice de 10 100.23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours du présent exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dérogations

Aucune dérogation aux principes ci-dessus n'est à signaler.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	50.0000	200			200

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	89 305
Total	89 305

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 471
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 224
Dettes fiscales et sociales	3 962
Total	62 656

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	28 731
Total	28 731